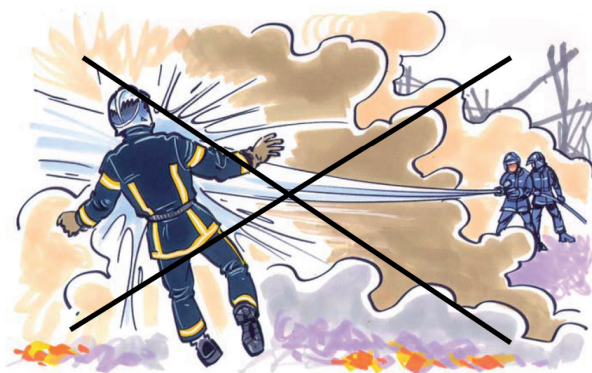


C'est arrivé...

Alors qu'un binôme, au cours d'une manoeuvre, teste une lance haute-pression, l'un des sapeurs-pompiers est blessé, assez sérieusement à l'oeil, par le jet de celle-ci.

Il sera hospitalisé 2 jours et subira 2 interventions chirurgicales de l'oeil successives.



Rappel des règles de sécurité en manoeuvre



- ✓ Les manoeuvres doivent être encadrées par un formateur désigné par le chef de centre,
- ✓ En manoeuvre, le port des EPI (casque, lunettes, gants...) est obligatoire,
- ✓ Les distances de sécurité doivent être respectées.



- ✗ Ne pas viser une ou plusieurs personnes avec une lance sous pression,
- ✗ Ne pas diriger le jet vers des véhicules ou bâtiments qui pourrait occasionner des dégâts.
- ✗ Ne pas diriger le jet vers des câbles électriques pour éviter tout risque d'électrisation.

Tous les matériels, s'ils sont mal utilisés peuvent provoquer des blessures plus ou moins graves.

Pour aller plus loin...

En opération, l'utilisation des lances à eau et à main est définie dans un guide national de référence, téléchargeable sur le site du SDIS 70 en suivant le lien suivant :



<http://www.sdis70.fr/les-suppots-de-formation-incendie.htm> - lien «lances à eau à mains»



L'utilisation de la lance pour projeter de l'eau sur les vêtements de protection d'un équipier soumis à un rayonnement thermique, pour le refroidir, est proscrite.

En effet, la production de vapeur à haute température, induite par l'eau projetée sur les vêtements de protection, **risque de brûler gravement le porteur.**



**Dans la hâte et la fatigue,
le respect des consignes est notre seule sauvegarde.**

